

Les derniers programmes d'enseignement de l'école primaire ont réaffirmé le rôle fondamental de l'éducation physique et sportive à l'école, une EPS qui, si elle vise en priorité l'aspect moteur du développement des élèves, contribue tout autant à l'acquisition des compétences du socle commun.

Elle trouve également toute sa légitimité dans la formation globale de l'enfant en participant à son éducation à la santé et à la citoyenneté.

L'EPS des classes de CP CE1 doit également permettre aux élèves de :

- développer le sens de l'effort et de la persévérance
- apprendre à mieux se connaître et connaître les autres
- prendre conscience de ce qui détermine les comportements de santé

Le maître de cycle 2 doit donc pouvoir proposer une activité physique régulière, programmée dans la continuité, s'appuyant sur le travail des enseignants de l'école maternelle et en cohérence avec les compétences attendues au début du cycle 3.

Cet ouvrage se propose d'accompagner les enseignants dans leur réflexion :

- sur leurs pratiques professionnelles en proposant des règles générales pour bâtir une programmation, un module, des situations d'entrée dans l'activité, des situations de référence, des situations d'apprentissage et leur évaluation
- sur leur connaissance des activités physiques sportives et artistiques proposées : objectifs spécifiques, enjeux et fondamentaux, repères de progrès.

« 100h d'EPS en CP-CE1 » aborde également les problématiques posées par la construction du volet EPS du projet d'école, le travail en équipe, la conduite de projets (en particulier les rencontres sportives inter-écoles dans le cadre de l'association sportive d'école). Des comptes-rendus de travaux, initiés pour la plupart par l'Usep sur ces thématiques, concluront le document.

« 100h d'EPS en CP-CE1 », utile aussi bien dans les classes que dans les actions de formation, est le résultat d'un riche travail partenarial entre l'éducation nationale le CRDP et l'Usep. C'est en cela qu'il apporte la garantie de l'éducation de tous les élèves par le sport à l'école.

Olivier MILLANGUE

Inspecteur d'académie

Directeur des services départementaux

de l'Éducation nationale de l'Aude